

LA MISE AU POINT DU DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES

ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LA FLOTTE FRANCAISE OPERANT AU THON TROPICAL

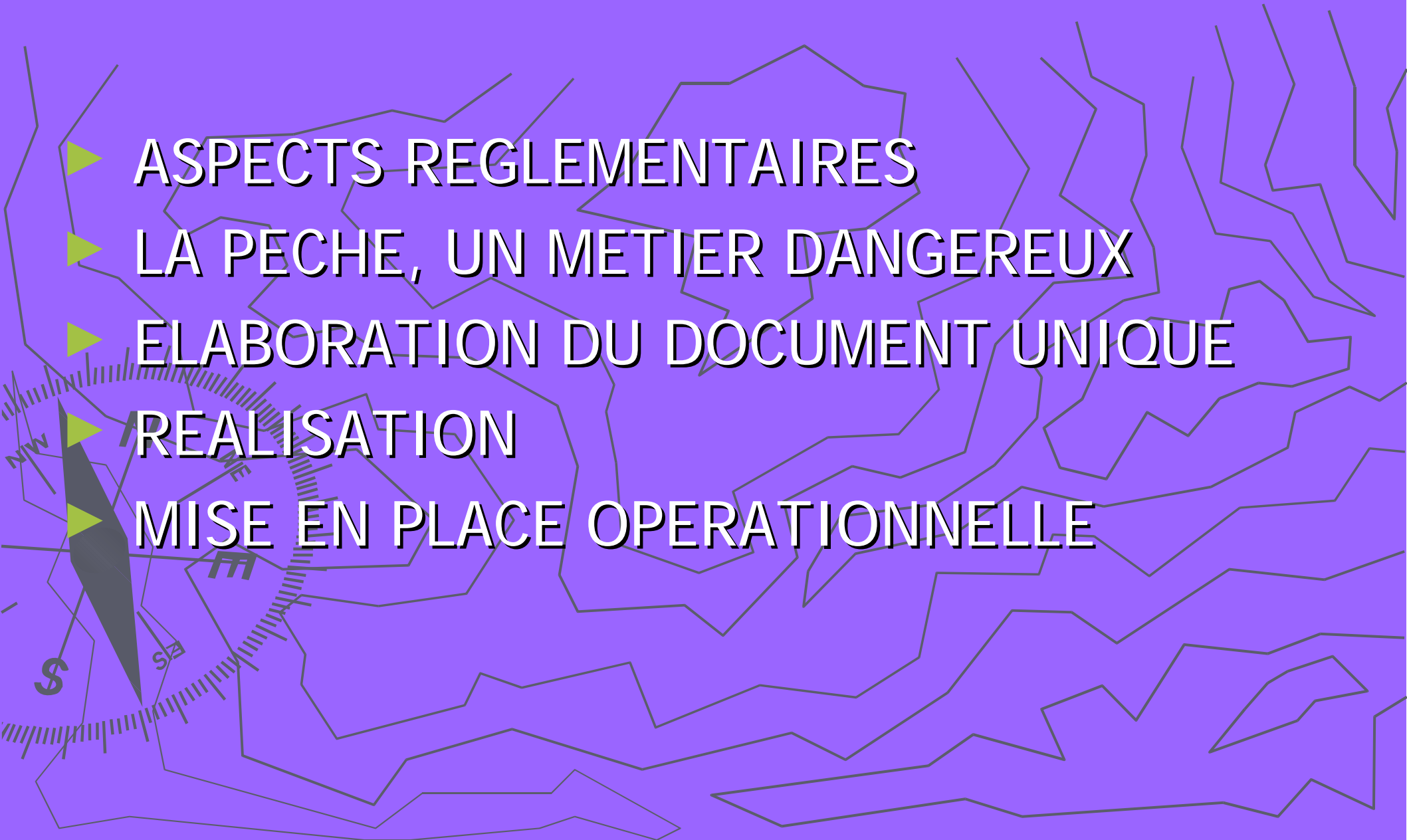
ErgoMare
5, 6 et 7 octobre 2006
LORIENT



ORTHONGEL
ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE THON CONGELE
Yvon RIVA
Président

SOMMAIRE

- ▶ ASPECTS REGLEMENTAIRES
- ▶ LA PECHE, UN METIER DANGEREUX
- ▶ ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE
- ▶ REALISATION
- ▶ MISE EN PLACE OPERATIONNELLE



ASPECTS REGLEMENTAIRES

Décret n° 2001-1016 du 05/11/2001

Obligation pour les employeurs d'élaborer et de mettre en place un document unique

L'Évaluation des Risques Professionnels = ERP

Une démarche à voir plus comme une obligation de méthode, la responsabilité de l'employeur étant par ailleurs inscrite dans le code du travail (Articles L230-1 à L230-5) en matière de sécurité et de santé des salariés

Les Risques Professionnels sur les thoniers senneurs :

- ▶ Une évaluation complexe (postes de travail à la mer)
 - ▶ Des confusions éventuelles
- existence d'un corpus réglementaire encadré par un système de contrôle (visite annuelle de sécurité)

La fréquence des accidents graves sont sensiblement plus faible sur les thoniers senneurs océaniques que dans le secteur de la Pêche en général :

2 fois moins de décès

2 fois et demi moins d'amputations

et de fractures



Les Risques Professionnels sur les thoniers senneurs DEMEURENT UNE REALITE

1 marin sur 5 accidenté chaque année

3 fois plus de décès

2 fois plus d'amputations

Presque autant de fractures...

...que dans le BTP, secteur considéré
comme le plus dangereux à terre

Sources : «Sécurité et conditions de travail à bord des thoniers océaniques», IMP,
1996

ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le préalable : l'IMP, mandaté par ORTHONGEL, élabore un protocole en 3 points

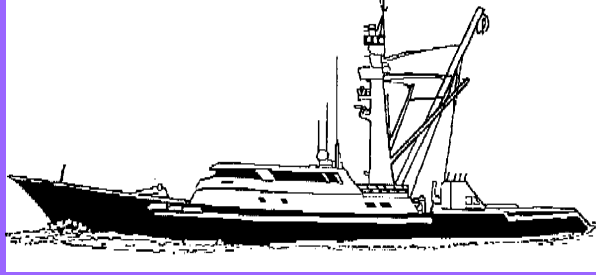
5. Identification et hiérarchisation des dangers
6. Estimation et évaluation des risques
7. Aide à la décision et plan d'action : Edition du document unique



REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Mars à juin 2004 : un groupe de travail (1 ingénieur IMP, 1 commandant, 2 chefs mécanicien) élabore l'outil ERP sur la base du protocole élaboré par l'IMP.





Liste des postes de travail et Liste des actions

Évaluation des risques et dangers spécifiques à chaque poste et à chaque action

Lieu d'opération (océans Indien ou Atlantique)

Identification : moyens et mesures de protection à mettre en oeuvre

Document final : support sur base de données ACCES

Fin du travail commun IMP / ORTHONGEL à ce stade

PHASE OPERATIONNELLE

Exemple de mise en place dans un armement :

- ▶ Intervention d'un chef mécanicien à bord (ayant collaboré à l'élaboration de l'ERP), en rotation sur les navires.
- ▶ Instruction des équipages dans l'utilisation et le paramétrage de l'outil ERP
- ▶ Mise en place adaptée à chaque navire de l'ERP
- ▶ En complément : pilotage et relance de la pratique des exercices de sécurité à la mer

LA DEMARCHE SECURITE

Pour être efficace, doit être intimement intégrée à une bonne pratique professionnelle, et ne pas être «plaquée» sur les gestes et comportements qui la constituent.

Elle doit être présente très en amont du cursus professionnel du marin et rappelée et réactivée tout au long de celui-ci

L'élaboration avec l'IMP et les armements adhérents d'ORTHONGEL d'un livret intitulé «Travail et Sécurité» remis à chaque marin lors de son premier embarquement participe à cette démarche

L'IMP, partenaire sécurité des gens de mer

L'Institut Maritime de Prévention, créé en 1992 est une organisme de conseil paritaire national constitué en association. Ses membres sont des fédérations syndicales, des organismes professionnels du monde maritime (entreprises maritimes, marins et officiers de la pêche et du commerce, conchyliculteurs).

Sous la tutelle de l'ENIM (Établissement National des Invalides de la Marine) et en collaboration étroite avec la DAMGM (Direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer), l'IMP assure une mission de prévention des accidents du travail et contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail à bord des navires.

Basé à Lorient, ses principales missions sont :

- Analyser les situations de travail,
- Observer l'évolution des accidents,
- Informer et former les professionnels,
- Conseiller techniquement les entreprises et organismes lors de projets de construction ou de modernisation des navires...

MAYES - LORIENT - CRÉDIT PHOTO - IMP - 2004



Livret «TRAVAIL & SECURITE» : une démarche de sensibilisation des navigants sur la sécurité

TRAVAIL & SECURITE

à bord des **thoniers senners congélateurs**

voyage

formalités

infos pratiques

sécurité

équipement

vaccinations

informations

drogues

santé

➤ AVEC LE CONCOURS
ET LA COLLABORATION
DE ORTHONGEL



➤ ET LA COLLABORATION
DES ARMEMENTS
COBRECAF
COMASUD
FRANCE-THON (CMB)
SAUPIQUET

REALISE PAR



**INSTITUT MARITIME
DE PREVENTION**

33, Bd Cosmao Dumanoir
56100 LORIENT

Tél : 02 97 64 78 40

Fax : 02 97 64 78 41

E-mail : imp@wanadoo.fr

Site : www.imp-lorient.com